



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

mortalité

Question écrite n° 128620

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la question préoccupante de la mortalité infantile en France. Selon le rapport annuel de la Cour des comptes, publié mercredi 8 février 2012, la situation est en France « particulièrement préoccupante » puisque la mortalité infantile stagne et que par rapport à nos voisins européens, la situation en France se dégrade. Consacrant en effet un chapitre à la « périnatalité », qui englobe les prestations et actes médicaux relatifs aux événements survenant pendant la grossesse, l'accouchement et les premiers jours de la vie des nouveaux-nés, la Cour rappelle qu'alors même que la situation de stagnation de la mortalité infantile en France est particulièrement préoccupante, « ses déterminants demeurent incomplètement cernés ». La France est en effet le seul pays d'Europe qui ne dispose de données systématiques ni sur l'âge gestationnel des nouveaux-nés ni sur leur poids et, « depuis 2008, la France n'est plus en mesure de produire d'indicateurs fiables pour ce qui concerne les enfants nés sans vie ». Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette situation et quelles mesures il envisage de prendre pour qu'il y soit remédié le plus rapidement possible.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128620

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1503

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)